Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 69 (1998)

Heft: 1

Artikel: Entre banques et PME, un lien indéfectible

Autor: Schnetz, Kurt

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824416

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Entre banques et PME, un lien indéfectible

Par Kurt Schnetz, directeur de la Coopérative de cautionnement des Arts et Métiers Berne-Jura, Berthoud.

Il est totalement utopique d'imaginer les PME sans crédits bancaires, car financées par des fonds propres suffisants ou avec du capital-risque non bancaire et, parallèlement, de concevoir les grands instituts financiers, les banques cantonales, les banques régionales, les banques Raiffeisen et autres totalement désintéressés par le marché des PME.

Ces dernières ont besoin de financements pour se constituer, pour fonctionner et pour se développer. Parmi elles s'en trouvent quelques unes qui deviendront les «hits» de demain, d'autres assumeront à leur niveau, leurs fonctions de maillons indispensables dans la chaîne économique alors que d'autres en revanche, disparaîtront.

Les PME, épine dorsale de l'économie

Eu égard à la constitution du tissu économique helvétique, il est évident que les établissements bancaires ne peuvent se passer du volume d'affaire très conséquent de leur marché interne, du potentiel de développement qu'il recèle et qu'ils ne peuvent rester, ne serait-ce qu'un temps limité, hors d'un secteur porteur et rentable durant des décennies.

Les petites et moyennes entreprises constituent l'épine dorsale des économies européennes et suisse. Du recensement fédéral de 1995 il ressort que 99,5 % de toutes les entreprises en Suisse sont des PME de droit privé qui fournissent un peu plus de 60 % des emplois à temps plein et partiel.

Parmi ces PME, celles qui occupent moins de 10 employés dominent ; elles représentent près de 90 % du total des entreprises et 30 % de l'emploi.

L'importance des PME est ainsi indubitablement démontré puisque les 288'170 entreprises privées fournissent 2,16 millions d'emplois sur un total de 3,5 millions, et que les plus petites sont les plus nombreuses, dans une proportion de neuf sur dix (voir tableau ci-dessous).

Il est extrêmement difficile de se faire une idée précise du développement «démographique» des PME. Actuellement une régression et une baisse probable de la création nette d'entreprises peut paraître plausible. En contrepartie on peut songer par exemple à la rationalisation des grands groupes qui s'accompagne de décentralisation en faveur de plus petites unités de production, d'une extension de la sous-traitance et de l'externalisation «outsourcing». Les PME, par leurs spécificités et leurs spécialisations, leur souplesse et leur esprit innovateur peuvent aussi se réaliser dans des marchés nouveaux ou en expansion, tels que la micro-électronique, l'informatique et les télécommunications, entre autres choses.

Mais il faut aussi rappeler que le succès des PME réside dans la motivation des dirigeants qui en sont généralement propriétaires, avec une hiérarchie plus horizontale, des structures simples et des facilités de contacts et de communication.

Recensement fédéral des entreprises (1995)

	Total entreprises	Entreprises de droit privé	PME de droit privé
Nombre d'entreprises	**297659**	**288170**	**287345**
En pour-cent	100.0	96.8	96.5
Nombre de salariés à temps plein et partiel	**3539067**	**2890647**	**2156574**
En pour-cent	100.0	81.7	60.9
Taille moyenne	**11.9**	**10.0**	**7.5**

Source : Office fédéral de la statistique.

Les PME exclues du crédit ?

Conjoncture difficile depuis plusieurs années, consommation ralentie, restructurations, fusions, cessations d'activités et faillites reflètent la situation économique générale de la Suisse à laquelle les PME se voient confrontées. Simultanément elles doivent faire face – et ici les avis et sondages sont unanimes – à la réserve exagérée dont font preuve les établissements de crédit.

Depuis de nombreux mois, l'Union Suisse des arts et métiers (USAM) reçoit jour après jour les doléances de ses membres quant à l'attitude parfois extrêmement dure manifestée à leur égard par les banques. Très régulièrement les médias relatent la problématique grandissante des relations entre banques et PME. Le thème est crucial et d'actualité dans de nombreux colloques, analyses et émissions (Arena).

Convaincu de l'existence d'un problème réel et de ses incidences, le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz et le Département de l'économie publique ont pris des initiatives. Il s'agit de réunir les partenaires concernés, de définir un cadre de dialogue et d'y jouer un rôle d'arbitre. Les PME peuvent encore compter sur l'appui de la sous-commission de l'économie publique de la commissions des finances du Conseil des Etats. En effet, celle-ci estime que les premiers signes de reprise doivent être renforcés par des mesures d'accompagnement. A cet égard, la sous-commission se dit inquiète de l'attitude restrictive des banques et les encourage plutôt à participer à l'amélioration de la conjoncture et à la résorption du chômage.

Pour une fois, les partenaires sociaux semblent unanimes sur la question.

L'attente est manifestement très grande du côté des PME.

Un bon nombre d'entre elles vont bien. Toutes connaissent la pression sur les marges, l'effritement des revenus, le degré élevé des coûts salariaux globaux. D'aucunes doivent enregistrer une correction de valeur d'entreprise due à la chute du marché immobilier et d'autres doivent procéder à de coûteuses mutations structurelles brutales ou encore assumer les effets des investissements excessifs (mobiliers et immobiliers) consentis dans les années 80.

Près de la moitié des PME déclarent rencontrer des problèmes de liquidités. Celles en phase d'expansion sont bloquées dans ce processus.

La position des banques est prudente.

Echaudées par d'importants besoins en corrections de valeurs et provisions qui s'ajoutent à la nécessité d'ajustements structurels, elles manifestent aujourd'hui une certaine réserve, tout en acceptant une responsabilité conjointe de par leur politique expansionniste adoptée après les années soixante. Dans le contexte des pertes subies, le taux varie fortement d'un groupe bancaire à l'autre. De là à dire qu'il influe directement sur les restrictions...

L'Association suisse des banquiers (ASB) se préoccupe des inquiétudes des PME. Elle se déclare ouverte au dialogue; des démarches auprès de l'USAM sont en cours. En juin elle a édité une brochure destinée aux PME afin de leur permettre de mieux préparer leurs dossiers de demandes de crédits.

Plus récemment encore l'ASB vient d'offrir à l'USAM, une sorte de «coaching de financement», forme d'accompagnement et de conseil assuré par un tiers face au banquiers.

Ceux-ci retournent aussi le problème à l'Etat en ajoutant que les relations bancaires ne sont qu'une partie des problèmes rencontrés par les PME. En effet, les exigences en matière de protection de l'environnement, de TVA, de droit au travail ont pris bien de l'ampleur depuis quelques années !

Où sont les solutions ?

Tout partenariat nécessite dialogue, règles et usages.

Le dialogue est ouvert sous l'égide des instances politiques fédérales.

L'analyse des expériences est indispensable tout comme doit être dressé l'état

WIRTH - GIRARDIN

ENTREPRISE DE PEINTURE

• CRÉPIS
• PAPIERS PEINTS
• FAÇADES

2740 MOUTIER
TÉL. 032 493 36 67
032 493 56 46

Parisienne

de la situation actuelle. Le futur existentiel des PME se joue maintenant et doit être appréhendé de manière plus qu'attentive. Certains cas exigent l'urgence ou en tout cas des dispositions transitoires constructives et non restrictives. Un vaste programme auquel doivent s'atteler de manière responsable tous les acteurs des milieux économiques et politiques.

Des moyens existants et de première actualité

Judicieusement créées dans les années 1930, marquées par la crise économique, les Coopératives de cautionnement des arts et métiers ont démontré depuis des décennies leur utilité, leur efficacité et leur succès. Grâce à elles, de très nombreuses entreprises ont reçu l'aide nécessaire à leur création ou à leur développement, avec la sauvegarde ou la création de milliers d'emplois.

Le législateur fédéral l'a d'ailleurs bien compris, puisqu'il a régulièrement au cours des ans adapté à la hausse le montant maximum des cautionnements. Plus encore : il a adopté le 25 juin 1976 une loi fédérale instaurant des mesures d'aide complémentaire en matière d'investissement dans les régions de montagne. Enfin, le Conseil fédéral a confirmé, suite à une interpellation de décembre 1996 son soutien total aux coopératives de cautionnement et, de surcroît, il a participé financièrement à l'étude en cours s'agissant de leur adaptation structurelle et conceptuelle. Mentionnons encore que depuis le 1er janvier 1996, les coopératives de cautionnement sont incluses dans les mesures d'exécution prévues aux articles 71a à 71d de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage, afin de soutenir un assuré prévoyant d'entreprendre une activité indépendante.

Dans quels cas le recours au cautionnement est-il possible?

– reprise d'entreprises existantes, financement des stocks de marchandises, de machines et agencements, capital d'exploitation ;

– achat, agrandissement ou transformation d'immeubles artisanaux et commerciaux ;

– rénovation et rationalisation d'exploitations ;

– participation à des entreprises.

Possibilités :

– CHF 150'000 (cas usuel) ;

– CHF 300'000 (cautionnement complémentaire) ;

– CHF 500'000 (cas bénéficiant de l'aide dans les régions de montagne).

Modalités :

– une demande est adressée à la coopérative du lieu (en l'occurrence la CCAM de Berthoud pour Berne et Jura, qui examine le cas, se charge d'établir le dossier et traite avec les instances compétentes pour tous les cas) ;

– le cautionnement des arts et métiers est un outil simple, utile, rapide et efficace. Pour le requérant il est souvent le palliatif au manque de fonds propres ou alors il complète le capital-risque manquant.

Pour la banque créancière il couvre la part de risque «juste à la limite» ou hors des normes usuelles suivant les évaluations.

Dans la majeure partie des cas, le cautionnement représente le lien, le maillon sans lequel la concrétisation de bons projets est perdue.

Le cautionnement est l'instrument d'aide développé par la Confédération, qui couvre une part de ses pertes, et aussi celui des cantons qui participent aux charges de fonctionnement. Il constitue une aide sérieuse et attractive pour l'indépendant qui a l'esprit d'entreprise et le goût du risque. Il est finalement générateur d'emplois.

Faisons-en donc bon usage !

HELVETIA PATRIA

Florent Schmidt Agent général

Helvetia Patria Assurances
Agence générale
de Bienne
Rue Johann-Verresius 18
2501 Bienne
Tél. 032 329 24 54
Fax 032 329 24 00

BKW FMB Energie SA

BUREAU D'INGENIEURS
ENTREPRISE GENERALE
GESTION DES RESEAUX
INSTALLATIONS ELECTRIQUES
DOMOTIQUE

DELEMONT
Tél. (032) 421 31 31
Fax (032) 422 89 43

PORRENTRUY
Tél. (032) 466 18 43
Fax (032) 466 18 60